

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 OCTOBRE 2022
sur convocation du 26 septembre 2022**

PRESENTS : Stéphane GRALL, Rémi HARDY, Christophe TESNIERE, Valérie NOUVEL, Claude HARDY, Gérard BREHIER, Valérie BAZIRE, Jocelyne LEROUX, Angélique LORIN, Cindy LEBRETON, Emmanuelle POULLAIN, Nicole ROUXELIN

PROCURATIONS : Frankie DUFOUR donne procuration à Cindy LEBRETON

Xavier RACINE donne procuration à Christophe TESNIERE

ABSENTS EXCUSES : Frankie DUFOUR, Xavier RACINE, Marie-Françoise KURDZIEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Angélique LORIN

**Ajout d'une délibération supplémentaire : l'autorisation de la vente de ferraille
Signature du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 août 2022**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et propose de passer à l'ordre du jour. Le procès-verbal de la réunion du 30 août 2022, auquel un ajout a été apporté dans les informations diverses avec l'accord de tout le conseil, est signé par le Maire et le secrétaire de séance.

Il propose au Conseil Municipal d'ajouter un point de délibération, à l'ordre du jour, concernant la vente de la ferraille. Le conseil donne son accord, cette question sera délibérée en dernier point.

<p>2022-10-05 01 Enquête publique : avis concernant le dossier de demande d'enregistrement d'un élevage de porcs à SAINT-OVIN, SCEA FILLATRE</p>

⇒ **Présentation du projet**

La SCEA FILLATRE dont le siège social se trouve à la Mouche a déposé à la Préfecture une demande d'enregistrement pour l'exploitation d'un élevage porcin sur St Ovin et la mise en place d'un plan d'épandage.

Un dossier d'enquête publique (de 755 pages) a été envoyé par la Préfecture, en mairie le 04/08/2022. Le public était invité à le consulter du 04/08/22 au 20/09/2022. Cette enquête concerne l'extension d'un élevage de porcs sis au 2 rue du bocage à St Ovin de 450 à 2 002 animaux.

Cette enquête a pour but d'informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions après le dépôt de l'étude d'impact auprès de l'autorité compétente en matière d'environnement.

Notre commune est concernée par cette demande, par le plan d'épandage, aussi l'avis du conseil municipal est requis concernant la mise en place du plan d'épandage.

La surface d'épandage concernée sur la commune de St Quentin sur le Homme et la commune voisine de Marcilly est de 18 ha soit 8% de la surface totale du plan d'épandage.

Monsieur le Maire demande l'avis aux conseillers qui sont partagés. Certains élus se demandent pourquoi leur avis est sollicité sur l'ensemble du projet alors que la commune n'est directement concernée que par les zones d'épandage.

Suite à certains échanges, certains élus sont pour le projet et soulignent l'importance de l'activité agricole dans notre secteur, et ils craignent l'extinction de cette profession. De même, cet agriculteur n'a peut-être pas d'autres solutions que d'agrandir son activité pour pouvoir la maintenir. Même si ces arguments sont solides, les conseillers défavorables au projet retiennent surtout que cette augmentation d'animaux n'est pas compatible avec la proximité de l'école et du foyer d'enfants et de personne handicapées. De même, ils craignent l'augmentation des nuisances olfactives en centre bourg de la commune de St Ovin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, qui s'est exprimé à main levée, à 10 voix CONTRE et 4 voix POUR :

- **donne un avis défavorable à ce projet.**

2022-10-05 02 Projet de rénovation et d'accessibilité de la Mairie

⇒ **a- Demande de FSCR (Fonds de solidarité aux communes rurales) auprès de la communauté d'agglomération Mt St Michel-Normandie- Rénovation et accessibilité des Equipements publics, locaux administratifs, Mairie**

Dans le cadre de l'opération de rénovation et d'accessibilité des locaux administratifs, la commune souhaite rénover l'accueil de la mairie et d'en faciliter l'accessibilité à tous. Le Conseil municipal sollicite, à ce titre, une subvention auprès de la communauté d'agglomération Mt St Michel-Normandie, au titre du FSCR (Fonds de solidarité aux communes rurales).

L'entreprise MAHE 50 a proposé des plans d'aménagement afin de faciliter la circulation des usagers et des agents et afin de séparer l'espace entre la Mairie et le service de la Poste.

Les travaux à prévoir seront le déplacement de la cloison afin d'élargir l'accueil de la Mairie. De plus, quelques aménagements électriques (prises, points lumineux...) seront à prévoir pour alimenter correctement les postes informatiques et le copieur. De même, l'acquisition de matériels de bureau (armoire, borne d'accueil PMR) permettra un gain d'espace et une meilleure orientation des administrés.

La commission travaux s'est réunie le samedi 24 septembre, et a émis un avis favorable sur ce projet.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre du FSCR pour la réalisation de ces travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- **Approuve le projet de la rénovation et l'accessibilité de l'accueil de la mairie**
- **Accepte l'estimation prévisionnelle des travaux énoncés ci-dessus pour un montant de 27 719.49€ HT.**
- **Sollicite une aide financière au taux le plus élevé auprès de Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Mt St Michel –Normandie au titre du Fonds de solidarité aux communes rurales (FSCR) pour l'année 2023.**
- **Adopte le plan de financement retenu pour ces travaux comme suit :**

Nature dépense	montant dépense HT	Sources financement	montant recette	taux en %
Lot 1 – Agencement accueil	21 263.49€	FSCR (agglo)	10 000.00€	36
Lot 2 – Menuiseries intérieures	3 036.00€	LA POSTE (50% des lots 2 et 3)	2 728.00€	10
Lot 3 -Electricité	2 420.00 €	FONDS PROPRE	14 991.49€	54
Imprévus	1 000.00 €			
TOTAL	27 719.49€		27 719.49 €	100

- **Atteste que les travaux seront réalisés et les entreprises payées directement par la commune.**
- **Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération après délivrance de l'accusé de réception du dossier complet par les services de la communauté d'agglomération.**

⇒ **b- Demande de subvention pour l'agence postale**

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention à la Poste pour la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- **Sollicite une aide financière au taux le plus élevé auprès de la Poste, soit 50% (travaux de l'agence postale (LOT 2 et LOT 3)**
- **Atteste que les travaux seront réalisés et les entreprises payées directement par la commune.**
- **Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération après délivrance de l'accusé de réception du dossier complet par les services de la Poste.**

2022-10-05 03 Urbanisme : Acte de vente de la parcelle YC 65 - Clauses particulières

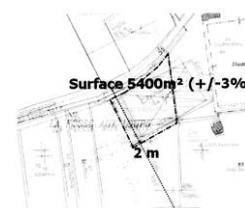
Suite à la décision du conseil municipal du 12/05/2022 d'acquiescer une partie de la parcelle YC 65 pour une surface estimée à 5 400m² au prix de 3.30€ le m², Madame Suzanne PONTAIS a remis des conditions de négociation relatives à la vente par courrier en date du 15/09/2022.

La commission urbanisme s'est réunie le samedi 24 septembre et a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre et consulte son conseil municipal pour connaître leur avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- **Approuve les ajouts suivants dans l'acte de vente, à savoir :**
- **Accepte de prendre en charge les frais de bornage et d'acte notarié, même si la négociation n'aboutit pas, seulement selon les termes précisés dans la présente délibération. Un plan exact du géomètre pour la définition et le positionnement exact de la surface envisagée, tel le plan en annexe 1. La limite ouest sera alignée à la ligne EDF décalée d'environ 2m vers le bourg.**



- **L'implantation de la ligne EDF ne pourra pas être décalée, à la demande de la mairie, vers la partie non-cédée.**
- **Un accès vers la RD 103 sera créé par la mairie, en accord avec le Département. Il sera créé dès le démarrage des travaux.**
- **Une clôture sera mise en place par la mairie, à l'intérieur de la nouvelle parcelle acquise et en mitoyenneté. Elle sera la propriété de la mairie.**
- **Le prix reste de 3.30€/m²**
- **L'acte final comportera une clause prévoyant des indemnités à hauteur de 10% du prix de vente en cas où l'une ou l'autre des parties ne suivrait pas ses engagements.**

La délibération du conseil municipal sera transmise au notaire, Maître POLIDORI et au cabinet SEGUR.

2022-10-05 04 Chemin de randonnée biodiversité : Demande de subvention dans le cadre de « L'appel à projet Sentiers de Nature »

Monsieur le Maire rappelle la décision du 12 mai 2022 par laquelle le conseil municipal a retenu le cabinet « l'Atelier du Jonquet » pour réaliser la prestation de maîtrise d'œuvre dans la réalisation d'un sentier pédestre d'interprétation de la biodiversité. Ce cabinet aura pour mission de proposer :

- Un parcours définitif et précis du sentier d'interprétation envisagé par la commune, avec une boucle d'environ 9 à 10km,
- Des thématiques d'interprétation de la biodiversité et des moyens ludiques et adaptés pour faire connaître cette biodiversité dans un cadre familial (y compris la localisation des bornes d'interprétation), Monsieur le Maire souligne l'importance de la diversité de nos paysages agricoles, ainsi que celui de la baie du Mont Saint Michel,
- Des équipements et travaux à réaliser pour rendre ce parcours accessible à un public familial en toute sécurité (escaliers, platelages, chicanes, signalisation...)
- Ainsi qu'un estimatif du coût de cet aménagement de sentiers pédagogiques.

Le cabinet a estimé le coût des travaux structurels, les équipements pédagogiques et le balisage pour un montant de 137 918€ HT.

La commission environnement s'est réunie le mercredi 21 septembre, avec le cabinet d'étude « l'atelier du Jonquet » et M. Blaise MICARD du Département, et a émis un avis favorable au projet.

Monsieur le Maire propose de solliciter la subvention d'appel à projet « sentiers de nature » pour la réalisation de ces travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la demande subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- **Approuve le projet d'Aménagement de sentiers pédagogiques.**
- **Accepte l'estimation prévisionnelle des travaux énoncés ci-dessus pour un montant de 137 918€ HT.**
- **Sollicite une aide financière au taux le plus élevé auprès du Cerema, à hauteur de 80%.**
- **Adopte le plan de financement retenu pour ces travaux.**
- **Atteste que les travaux seront réalisés et les entreprises payées directement par la commune.**
- **Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération après délivrance de l'accusé de réception du dossier complet par Cerema.**

2022-10-05 05 Intercommunalité : Proposition d'approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'évaluation des charges transférées)

L'application de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) a entraîné la création d'une Commission Locale Chargée d'évaluer les Charges Transférées (CLECT) entre les communes et la Communauté.

Le rôle de cette commission est de valoriser financièrement les transferts de compétences afin d'en tenir compte dans le calcul de l'attribution de compensation, l'objectif recherché étant une neutralité financière et budgétaire des transferts et/ou restitutions de compétences.

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, à compter de la date de transmission du rapport au conseil municipal, les communes disposent d'un délai de trois mois pour procéder à son adoption.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a approuvé, lors de sa réunion en date du 12 septembre dernier, le rapport de la CLECT suite aux transferts/restitutions de compétences intervenues au 1er janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées pour l'année 2022, annexé à la présente délibération.

2022-10-05 06 Personnel communal

La commission Personnel communal s'est réunie le lundi 3 octobre et a donné un avis favorable aux propositions qui vont suivre.

⇒ **a - Proposition de création d'un poste à temps complet d'adjoint technique :**

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 15 novembre 2022, suite au départ à la retraite de Eric JAME.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil de créer les emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide d'approuver la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet et autorise le Maire à signer tous les documents y afférant (somme correspondante inscrite au budget – chapitre 012).

⇒ **b-Proposition d'avancement dans le cadre de la promotion interne**

La secrétaire a été proposée par le Maire pour un avancement dans le cadre de la promotion interne. Elle a été inscrite sur la liste d'aptitude à la promotion interne au grade de rédacteur par le centre de gestion.

Il est proposé de créer ce poste de rédacteur. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide d'approuver la création d'un poste de rédacteur et autorise le Maire à signer tous les documents y afférant (somme correspondante inscrite au budget – chapitre 012).**

Monsieur le Maire précise que le tableau des emplois sera examiné par le comité technique du centre de gestion le lundi 14 novembre.

Affaires diverses

- **2022-10-05 07 Délibération pour la provision des créances douteuses**

Monsieur le Maire rappelle que la constitution de provisions pour créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation. Compte tenu du volume des titres restant à recouvrer, la Trésorerie Principale propose d'émettre un mandat pour certaines créances non recouvrées pour des dettes de plus de 2 ans, pour un montant budgétisé de 910€ maximum.

Il est proposé de mettre fin aux créances douteuses suivantes :

- 2008 pour un montant de 263.30€
- 2012 pour un montant de 519.83€
- De 2015 pour un montant de 30€

Soit un total de 813.13€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide d'approuver l'émission d'un mandat de 813.13€ pour créances douteuses au compte 4911.

- **2022-10-05 08 Zone d'activités: Demande d'ouvertures dominicales des concessionnaires automobiles de la commune**

Le Maire a reçu une demande de dérogation à la règle du repos dominical pour les commerces du secteur automobile. Il doit faire un arrêté d'autorisation ou non après consultation pour avis du conseil municipal et des syndicats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, émet un avis favorable à la demande d'ouvertures dominicales des concessionnaires automobiles de la commune, pour 2023 aux dates suivantes :

- **Les dimanches 15/01, 12/03, 11/06, 17/09, 15/10.**

- **2022-10-05 09 Proposition de vente de repas adulte (plus de 60 ans) préparé par le service de restauration scolaire**

En 2018, le conseil avait travaillé sur un projet de vente de repas. Dans le cadre de l'action sociale, la commune avait l'idée de proposer des repas aux habitants de la commune, âgés de plus de 60 ans.

Ces repas seraient préparés par le cuisinier du restaurant scolaire, uniquement les jours de classe. Les personnes devront aller chercher leur repas à la cantine. C'est un menu complet composé d'une entrée, un plat avec légumes et dessert, au prix de 7.77 euros.

Un règlement a été établi, il sera à retirer en mairie où les inscriptions devront se faire. Ensuite les personnes réserveront le ou les repas directement près du cuisinier la semaine précédente. Une facture sera ensuite établie au mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide la vente de repas aux St Quentinais de plus de 60 ans, préparé par le restaurant scolaire.

- **2022-10-05 10 Délibération pour autoriser le maire à émettre un titre suite à la vente de la ferraille**

Le Maire propose la vente de la ferraille d'une ancienne cuve.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, accepte la vente de la ferraille et autorise le maire à émettre le titre correspondant d'un montant de 492€80.

- **Le repas des cheveux Blancs : Dimanche 9 octobre 2022**

- 97 inscrits et 11 conseillers présents pour le service.

- **Commission Urbanisme – s’est réunie le samedi 24/09 concernant la reprise de la voirie du lotissement Les balcons de l’archange.** La rétrocession pourra avoir lieu une fois que les tampons seront à niveau et scellés.

Concernant la haie en limite du lotissement, pour rappel, l’ancienne municipalité avait donné son accord pour le remplacement par des rosiers, la haie bocagère initialement prévue. En effet, les habitants du lotissement tiennent à garder leur visibilité sur la baie du Mt St Michel.

2022-08-30 11 Informations diverses
--

➤ **Point sur l’évolution des prix des denrées alimentaires**

Dans le cadre de notre groupement de commande alimentaire avec GOAL, un courrier a été reçu en mairie afin de nous informer de l’augmentation des prix : entre 18 à 35% selon les produits.

➤ **Point sur les consommations électriques**

Monsieur le Maire souhaite diminuer les factures énergétiques électriques. Aussi, le conseil décide d’éteindre l’éclairage public à 21h15, une réduction du temps d’allumage du panneau d’affichage électrique. De même, les illuminations de Noël seront allumées à compter du 12/12 jusqu’au 2/01, jusque 21h15 (en continu le 24/12 et le 31/12).

➤ **Point sur l’économie en eau**

Christophe TESNIERE propose que la municipalité étudie un fleurissement moins consommateur en eau sur la période estivale. En effet, les difficultés rencontraient cet été avec l’impossibilité d’arroser, invitent les élus à revoir le mode de fleurissement de la commune, sans perdre en qualité.

➤ **Informations sur le Marché local – Place de la Mairie :**

Le lundi matin : Vente de viande bouchère locale

Le samedi matin : Fruits et légumes

➤ **Commission Communication** en vue de la préparation du Bulletin municipal – le lundi 24 octobre 2022 à 18h

➤ **Conseil municipal** – le Jeudi 17 novembre 2022 à 20h30

Rappel des décisions prises

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	Réception en S/PR le :
	N°	Thème		
2022-10-05 01	9.1	Divers autres domaines de compétences	Enquête publique : avis concernant le dossier de demande d'enregistrement d'un élevage de porcs à SAINT-OVIN, SCEA FILLATRE	
2022-10-05 02 a	7.5	Subventions	Projet de rénovation et d'accessibilité de la Mairie – FSCR (subvention)	
2022-10-05 02 b	7.5	Subventions	Demande de subvention pour l'agence postale	
2022-10-05 03	3.1	Acquisitions	Acte de vente de la parcelle YC 65 - Clauses particulières	
2022-10-05 04	7.5	Subventions	Demande de subvention dans le cadre de « L'appel à projet Sentiers de Nature »	
2022-10-05 05	5.7	Intercommunalité	Proposition d'approbation du rapport de la CLECT	
2022-10-05 06 a	4.1	Personnel	Création d'un poste à temps complet d'adjoint technique	
2022-10-05 06 b	4.1	Personnel	Création d'un poste à temps complet de rédacteur	
2022-10-05 07	7.1	Finance locale décisions budgétaires	provision des créances douteuses	
2022-10-05 08	3.6	Autre gestion domaine privé	Zone d'activités: Demande d'ouvertures dominicales des concessionnaires automobiles de la commune	
2022-10-05 09	7.1	Tarifs	Proposition de vente de repas adulte (plus de 60 ans) préparé par le service de restauration scolaire	
2022-10-05 10	7.1	Finance locale décisions budgétaires	Délibération pour autoriser le maire à émettre un titre suite à la vente de la ferraille	
2022-10-05 11	9.1	divers autres domaines de compétences	Informations diverses : Le repas des Cheveux Blancs, Evolution du prix des denrées, Consommations électriques, économie en eau, marché local, commission communication et procheIn conseil municipal	

Signature du Maire et du secrétaire de séance du Conseil Municipal du 5 octobre 2022

Conseil municipal du 30/08/2022	SIGNATURES
Stéphane GRALL Maire	
Angélique LORIN Secrétaire	